



Héritage parental non exercé

Par **soseau**, le **21/09/2012** à **10:06**

Bonjour,

je me permets de solliciter vtre association car je suis dans une situation qui me pose un questionnementà savoir mon père , qui ne m'a jamais reconnu et qui avait d'autres enfants légitimes ceux-là, vien de dcd il y a quatre mois, certes il n'était pas riche mais néanmoins possédait une maison, voiture etc....Seule un de ses enfants, donc une demis-soeur pour moi est en vie, c'est elle qui s'est chargée de mettre en vente la maison et de la vider etc....Quels recours ai-je à ce jour sachant que je suis donc une enfant illégitime non reconnue....ma mère dcd également n'est plus là pour attester mes dires, et mis à part mon album photo qui montre que c'est mon père , je n'ai aucune autre preuve....Je suis dans une impasse surtout que cette soeur, riche, vit en Afrique et n'a aucun scrupules visiblement à se conduire ainsi....elle ne m'a ni contacté ni informé de quoi que ce soit....Que faire ? Avec de graves soucis de santé je ne puis travailler et ne "survi" qu'avec une modeste pension...et j'ai deux enfants encore petits à charge....

Merci de me renseigner car ça tourne dans ma tête et me fait mal de voir autant d'indifférence, merci
Cordialement.

S.H.

Par **trichat**, le **21/09/2012** à **11:03**

Bonjour,

La réponse va être brutale, mais malheureusement pour vous, l'absence de reconnaissance

par votre père, vous exclut de tout droit dans la succession de votre père.

Cordialement.

Par amajuris, le **21/09/2012 à 11:18**

bjr,
je confirme, juridiquement cet homme n'est pas votre père;
il aurait du, s'il en avait le désir, vous reconnaître de son vivant;
maintenant c'est trop tard et vous n'avez aucun droit sur sa succession;
cdt